



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 8 septembre 2016
(OR. fr)**

11188/16

**JUR 350
INST 318
COUR 43**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES
ÉTATS MEMBRES portant nomination d'un juge au Tribunal

DÉCISION (UE, Euratom) 2016/...
DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES

du ...

portant nomination d'un juge au Tribunal

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE
L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 19,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 254 et 255,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article
106 *bis*, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu des articles 5 et 7 du protocole n° 3 sur le statut de la Cour de justice de l'Union européenne et à la suite de la démission de M. Carl WETTER qui prend effet le 19 septembre 2016, il y a lieu de procéder à la nomination d'un juge au Tribunal pour la durée du mandat de M. Carl WETTER restant à courir, soit jusqu'au 31 août 2019.
- (2) La candidature de M. Ulf ÖBERG a été proposée pour le poste devenant vacant.
- (3) Le comité institué par l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne a donné un avis sur l'adéquation de M. Ulf ÖBERG à l'exercice des fonctions de juge au Tribunal,

ONT ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Ulf ÖBERG est nommé juge au Tribunal pour la période allant du 19 septembre 2016 au 31 août 2019.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

Le président
